

Conseil d'administration du CCAS du 15 Mars 2023

Procès Verbal

Le conseil d'administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) s'est réuni le mercredi 15 mars 2023 en séance ordinaire à 18h, sous la présidence de Jean-Luc CHERVIN.

La séance a débuté à 18h00 et a pris fin à 18h30.

Madame Géraldine BARRAS, responsable des solidarités et de la santé, est secrétaire de séance conformément à l'article 7 du règlement intérieur du CCAS.

- Etat des présents et absents excusés :
- Membres du Conseil d'administration :

Jean-Luc CHERVIN	PRESENT
Isabelle BERTHELOT	PRESENTE
Martine SCHMÜCK	PRESENTE
Michelle BOUCHET	PRESENTE
Chantal LACOUR	PRESENTE
Cédric SCHÜNEMANN	EXCUSE
Andrée RICCETTI	EXCUSEE
Catherine REMY -MENU	PRESENTE
Annie FASSOLETTE	EXCUSEE
Guy MARTIN	EXCUSE
Christiane PERROTON	PRESENTE
Rolande VAGINAY	PRESENTE
Suzanne KELLER	EXCUSEE
Gilles CONVERT	PRESENT
Daniel BARRET	PRESENT

A l'ouverture de la séance, le Président précise que 3 pouvoirs écrits ont été donnés à un administrateur par des membres du conseil d'administration empêchés d'assister à la séance.

Procurations :

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Cédric SCHÜNEMANN	Chantal LACOUR
Andrée RICCETTI	Isabelle BERTHELOT
Suzanne KELLER	Christiane PERROTON

Le Président précise qu'Andrée RICETTI sera absente lors des 2 prochains conseils d'administration pour raisons de santé.

Le quorum est de 8 pour 15 membres. Il est atteint à cette séance puisque 10 membres sont présents.

➤ **Experts sans voix délibérative :**

- Thierry ALEXANDRE, Responsable de la Trésorerie municipale de Roanne (Excusé)
- Géraldine BARRAS, Responsable des solidarités et de la santé (Présente)
- Natacha VERGNAUD, Directrice de l'EHPAD Quiétude (Excusée)

• **Procès-verbal du précédent Conseil d'Administration**

Le Président précise que 3 fautes d'orthographe, sans incidence sur le PV, ont été corrigées.

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2023 est validé à l'unanimité, sans question ni observation.

• **Décisions prises par le Président depuis le dernier Conseil d'Administration**

Le conseil d'administration a été informé des décisions prises par le Président du CCAS en vertu de l'article R123-21 du CASF.

Géraldine BARRAS, responsable du CCAS, rapporte les décisions prises par le Président entre le 9 février 2023 et le 15 mars 2023 :

- Un secours en argent a été attribué à hauteur de 100 €.
- Des aides ont été attribuées pour des classes transplantées pour un montant total de 280.80 euros.

Aucune question n'a été soulevée quant aux aides attribuées.

Le conseil d'administration a ensuite examiné l'ordre du jour composé du vote du budget primitif 2023 du CCAS.

Affaires générales du CCAS

Budget primitif 2023

Un PowerPoint est projeté. Il reprend les principaux postes de dépenses et de recettes détaillés dans le document de présentation qui a été fourni aux membres avec leur convocation.

• **Les orientations du Budget. Rapporteur : Jean-Luc CHERVIN**

Les prévisions ont été faites au regard du résultat de 2022, marqué par un contexte sanitaire plus favorable.

Le budget primitif 2023 traduit la volonté de poursuivre les aides aux activités traditionnelles tout en déployant une nouvelle aide à la pratique sportive.

Enfin, ce budget primitif indique les prévisions de financement du Plan Pluriannuel d'Investissement de l'EHPAD Quiétude. Le Président indique qu'une Décision Modificative (DM) est à venir. En effet, une réunion s'est tenue la semaine passée afin de finaliser ce plan d'investissement alors que le budget était déjà préparé. Ainsi ce sont 400 000 € qui seront empruntés cette année afin de réaliser des travaux indispensables sur 2023 et 2024. La priorité a été donnée à l'installation de la climatisation dans les lieux communs et à la réfection des 3 tisaneries.

- **Les conditions d'élaboration du Budget. Rapporteur : Jean-Luc CHERVIN**

Le budget d'investissement reprend les 100 000 € de crédits, contractés en 2022 pour les travaux de l'EHPAD, et non encore débloqués.

La subvention communale est quasi identique à celle de 2023 (370 000 €) puisqu'elle s'élève à 368 261.85 €.

- **La section de fonctionnement. Rapporteur : Jean-Luc CHERVIN**

➤ Le Président présente les dépenses de fonctionnement :

LIBELLE	TOTAL BUDGETISE 2022	REALISE 2022	BUDGET PRIMITIF 2023
ADMINISTRATION GENERALE	147 420.20	146 432.65	184 420.00
JEUNESSE	27 400	25 425.05	31 700.00
PERSONNES EN DIFFICULTES	45 950.00	43 170.19	45 550.00
EHPAD QUIETUDE	264 606.00	261 352.39	277 040.00
PERSONNES AGEES MAINTIEN A DOMICILE	9 636.00	8 034.73	8 400.00
PERSONNES AGEES ANIMATION	36 100.00	27 383.31	8 700.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 256.00	1 255.57	1 100.00
FOYER PIERRE LAROQUE	140 930.00	134 325.76	138 920.00
TOTAUX	673 298.20	647 379.65	695 830.00

Gilles CONVERT interroge sur la hausse de la masse salariale. Le Président indique que la commune a fait le choix de recruter une responsable des solidarités et de la santé à temps plein au départ à la retraite de Thierry ATHENOR. Il rappelle également que M. ATHENOR était employé par Roannais agglomération et mis à disposition à la Mairie à mi-temps. Son salaire étant versé avec un an de décalage, il impacte la masse salariale 2023.

Catherine REMY MENU sollicite des précisions sur la nature des aides du poste « Personnes en difficulté ». Le Président en donne le détail.

Christiane PERROTON souhaite savoir pourquoi le budget « Personne âgées animation » est diminué. Le Président rappelle qu'en 2022, 2 repas de Noël ont été exceptionnellement organisés. En outre, il est décidé d'organiser un repas des vœux en janvier 2024 en lieu et place du repas de Noël. En conséquence, aucune ligne budgétaire n'a été prévue sur 2023 pour ce poste de dépenses.

➤ Le Président présente les recettes de fonctionnement :

LIBELLE	TOTAL BUDGETISE 2022	REALISE 2022	BUDGET PRIMITIF 2023
ADMINISTRATION GENERALE	1 000.00	1 831.00	1 049.16
GESTION EHPAD	242 966.00	242 966.00	243 000.00
PERSONNES AGEES ANIMATION	3 000.00	3 404.60	3 400.00
SUBVENTION DE LA COMMUNE	370 000.00	370 000.00	368 261.85
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	12 332.20	12 332.20	31 118.99
FOYER PIERRE LAROQUE	44 000.00	48 014.00	49 000.00
TOTAUX	673 298.20	678 547.80	695 830.00

Les recettes proviennent majoritairement de la commune et des loyers de l'EHPAD.

La subvention communale représente plus de 50% des recettes de fonctionnement. Elle s'élève à 368 261.85 €.

Jean-Luc CHERVIN rappelle que le Foyer Pierre Laroque dispose d'un budget propre. Aussi, le détail des dépenses et recettes différencie bien les affaires générales du CCAS et le budget du Foyer Pierre Laroque. Le détail figure en première page du document de présentation. La subvention de la commune est de 278 341.85 € pour les affaires générales et de 89 920 € pour le foyer.

- La section Investissement. Rapporteur : Jean-Luc CHERVIN

➤ Le Président présente les dépenses d'investissement :

LIBELLE	2022		2023		
	BUDGETE	REALISE	REPORTS	BUDGET PRIMITIF	TOTAL PROPOSITIONS
CREANCES SUR DES PARTICULIERS	1 400.00	0.00		1 400.00	1 400.00
REMBOURSEMENT CAPITAL EHPAD	129 700.00	129 677.36		145 500.00	145 500.00
TRAVAUX EHPAD	157 970.89	78 679.99	68 233.71	216 408.80	284 642.51
MATERIEL ET MOBILIERS				10 000.00	10 000.00
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2022				20 686.89	20 686.89
TOTAUX	289 070.89	208 357.35	68 233.71	393 995.69	462 229.40

Jean-Luc CHERVIN précise que les créances sur particuliers sont des prêts d'honneur qui peuvent être accordés à des particuliers. Ils font l'objet d'un remboursement. Par conséquent, cette somme figure en dépenses et en recettes.

10 000 € sont prévus au budget pour le changement des chaises du Foyer Pierre Laroque. Les chaises actuelles sont lourdes et ont des pieds évasés qui pourraient favoriser les chutes.

Il donne de plus amples informations quant à la colonne « reports ». Il s'agit de crédits qui sont engagés mais pas totalement payés.

L'équilibre s'obtient en ajoutant le budget primitif, voté lors de cette séance, et des reports.

➤ Le Président présente les recettes d'investissement :

LIBELLE	2022		2023		
	BUDGETE	REALISE	REPORTS	BUDGET PRIMITIF	TOTAL PROPOSITIONS
FCTVA				640	640
CREANCES SUR DES PARTICULIERS	1 400.00			1 400.00	1 400.00
EMPRUNTS POUR TRAVAUX EHPAD	100 000.00		100 000.00	200 000.00	300 000.00
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	145 742.00	145 741.57		149 110.00	149 110.00
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	41 928.89	41 928.89		11 079.40	11 079.40
TOTAUX	289 070.89	187 670.46	100 000.00	362 229.40	462 229.40

Le détail des différentes recettes est présenté. Il est notamment indiqué que le report concerne l'emprunt contracté pour les travaux de l'EHPAD.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

• Questions diverses :

Isabelle BERTHELOT livre de plus amples informations concernant la nouvelle aide à la pratique sportive suite à la demande de Catherine REMY-MENU qui indique que les licences ont un coût élevé pour les familles.

La finalisation des modalités d'octroi de cette aide est en cours. Elle aidera les familles à s'acquitter des licences sportives de leur enfant âgé de 6 à 17 ans, en fonction de leur Quotient Familial. Seule une licence par enfant pourra bénéficier de cette aide. L'objectif est de privilégier les clubs sportifs riorgeois, néanmoins, elle pourra être attribuée pour un club d'une autre commune si l'offre n'est pas proposée à Riorges.

Le Président ajoute que cette aide fera l'objet d'une délibération et, en réponse à Christiane PERROTON, précise qu'elle sera mise en œuvre à la rentrée scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18h30.

Riorges le 4 mai 2023



Le Président du CCAS,
Jean-Luc CHERVIN

